

## COOPÉRATIVES VERTES

## De 2 à 6 % de dividendes en énergie durable

Entre 2 et 6 %, les dividendes engrangés par les citoyens coopérateurs aux projets déjà actifs en énergie durable sur le site [www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be).

• Dominique WAUTHY

« En 2017, pour l'exercice 2016, les dividendes engrangés par les citoyens coopérateurs aux projets déjà actifs sur le site [www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be) ont oscillé entre 2 et 6 %. Les dividendes peuvent bien sûr varier d'une année à l'autre et ne sont jamais garantis », prévient Johanna D'Hernoncourt (APERe). Elle précise encore que 175 000 € de promesses d'investissement ont été enregistrées dans les coopératives présentes sur [www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be), site ouvert depuis janvier 2017.

Ainsi pour 5 000 € investis, soit la limite de l'investissement autorisé dans une coopérative, jusqu'à 210 € de dividendes ont été engrangés une fois le précompte mobilier de 30 % retenu. Jusqu'à 190 € (montant valable pour l'exercice d'imposition 2017), les dividendes restent nets d'impôts, soit les intérêts de 12 parts de 250 € à un taux de 6 % par exemple. Au-

delà de ce taux maximal légal, la coopérative doit retenir un précompte mobilier de 30 %. En 2011, la coopérative *Courant d'AIR* versait un dividende de 2 % pour grimper jusqu'à 6 % en 2014 ; aujourd'hui le taux est redescendu à 4 %. Explications.

« La rentabilité varie d'une année à l'autre suivant la météo, les sources d'énergie, mais aussi l'orientation des sites, les hauteurs des mâts pour l'éolien, les coûts de connexions au réseau, l'accès aux structures, ... Également en fonction des investissements », précise Achim Langer pour *Courant d'AIR*. La coopérative basée à Waimes est passée récemment à trois éoliennes. « La charge des intérêts quand on investit explique aussi une baisse du taux des dividendes », poursuit notre interlocuteur.

Si l'investissement se porte par exemple sur de plus grands rotors, les premières années demanderont plus d'efforts finan-



EdA Mathieu GOJINVAUX

En Wallonie comme en Flandre, [coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be) permet d'investir dans 60 projets de 20 coopératives citoyennes d'énergie durable.

ciers, mais l'augmentation de la production et du rendement sont garantis à terme. « La coopérative peut aussi vouloir engager du personnel, se diversifier, ... Tout profit pour la collectivité, ce qui motive les investisseurs locaux et pas nécessairement l'argent de ceux qui recherchent à tout prix le meilleur rendement. »

Si le capital et le rendement ne sont pas garantis, pour le ci-

toyen, le risque semble limité.

« Nous avons souscrit à une assurance qui oblige le fournisseur à nous rembourser la perte d'exploitation si la disponibilité de l'éolienne que l'on doit parfois brider est inférieure à 97 % sur un an. On recherche actuellement la collaboration avec des promoteurs privés, car on souhaite encore agrandir encore notre parc dans les années à venir », conclut A. Langer. ■

## VITE DIT

- Conçue par l'ASBL APERe (Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables) et la fédération REScoop Wallonie fédérant 12 coopératives dont 6 produisent actuellement de l'électricité principalement d'origine éolienne, le site [www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be) concerne aussi le photovoltaïque, l'hydro et la biomasse. Il permet d'investir et de gérer son portefeuille.

- Le prix des parts achetées sur le site s'échelonne entre 100 et 1 000 €.

- Les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération limitent à 5 000 € la somme maximum investie par coopérateur. Mais plusieurs membres d'une même famille peuvent, chacun, détenir jusqu'à 5 000 €. Et chaque citoyen peut posséder des parts dans plusieurs coopératives, à hauteur de 5 000 € dans chacune d'elles.

► [www.coopalacarte.be](http://www.coopalacarte.be)

## ÉCONOMIE

## 262 000 nouveaux emplois prévus d'ici 2022

Le bureau du Plan estime que 262 000 emplois seront créés d'ici 2022. Avec de nettes variations selon les secteurs.

Plus de 262 000 emplois devraient être créés en Belgique entre 2017 et 2022, selon les perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan, présentées mardi.

Des disparités existent entre les secteurs d'activité. L'industrie manufacturière, qui avait perdu 90 000 emplois entre 2009 et 2016, ne perdrait plus « que » 15 000 em-

ploi d'ici 2022. Alors que 27 000 emplois devraient être créés dans le secteur de la construction.

Dans les services non-marchands, la situation est contrastée : l'administration publique perd 11 500 personnes plus 5 300 personnes à la Défense, alors que l'emploi dans l'enseignement augmente de 17 000 unités. Globalement, l'emploi sera stable dans le non-marchand sur la période.

Parallèlement, le chômage devrait continuer à reculer, selon le Bureau du Plan. En 2018-2019, cette baisse sera modérée (-15 000 personnes par an), puis s'accélérera (-29 000 personnes par an à partir de 2020). Le taux de chômage devrait ainsi passer de 11,2 % en 2016 à 9,8 % en 2019 et

8,2 % en 2022, soit « le niveau le plus bas depuis les années 1980 ».

Des résultats qui restent toutefois à nuancer. La réglementation du chômage est aujourd'hui bien plus restrictive qu'auparavant, ce qui rend la comparaison délicate, comme l'a souligné Koen Hendrickx, spécialiste du marché du travail au Bureau du Plan. L'emploi est également soutenu par une politique budgétaire plus large par rapport aux objectifs fixés par les instances européennes, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le taux d'emploi devrait grimper à 67,7 % en 2016, puis à 70 % à 2020. Un niveau qui reste néanmoins en dessous de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, selon le Bureau du Plan. ■

## Déficit : mieux que prévu

« On observe une tendance à la hausse du côté des rentrées fiscales ainsi qu'une maîtrise des dépenses publiques. Si ces résultats sont confirmés, l'objectif du niveau de déficit structurel inscrit dans la trajectoire du Programme de Stabilité sera atteint en 2017, sans devoir réaliser d'ajustement dans le cadre d'un contrôle budgétaire », s'est félicitée hier la ministre du Budget Sophie Wilmès sur base d'un état des lieux du comité de monitoring. En 2018, bien qu'il reste des efforts à fournir, les estimations indiquent que le déficit sera moins important que

celui prévu récemment par la Banque Nationale, relève-t-elle encore. La BNB tablait sur un déficit nominal estimé à -1,8 % fin 2018, alors que l'état des lieux établi par les experts ce jour fait état de -0,93 %.

Selon Sophie Wilmès, « même s'ils sont à prendre avec précaution, ces chiffres montrent que nous sommes budgétairement sur les rails pour 2017 ».

Le Bureau du plan prévoit cependant aussi une aggravation du déficit structurel à partir de 2019, pointant à 9,1 milliards d'euros le trou à combler pour la fin de la législature. ■

100% jus légèrement pétillant...

Appletiser®

© 2017 The Coca-Cola Company. Appletiser is a registered trademark of The Coca-Cola Company.